



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Christophe SOUCHAUD

Excusé(e) s : Mylène COMBEAUD, André BERTHOMIER

Pouvoirs : Mylène COMBEAUD donne pouvoir à Thierry ROLLE MILAGUET
André BERTHOMIER donne pouvoir à Philippe ROSE

Secrétaire : Yasmine DAVID & Christophe SOUCHAUD

OUVERTURE DE SEANCE :

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Demande de Monsieur Le Maire de rajouter à l'ordre du jour :

1. APPEL A SUBVENTION AU LIBAN DE L'ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES (GSCF)

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que suite à l'explosion du 4 août 2020 au Liban, les sapeurs-pompiers humanitaires font un appel à subvention afin d'apporter une assistance aux victimes et envoyer du matériel complémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 6 voix Pour, 7 voix Contre et 2 Abstentions, ne donne pas suite à cette demande de subvention

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

❖ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2019 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la Commune au Conseil communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après délibération, avec 9 voix contre et 6 abstentions, le Conseil Municipal décide :

- De formuler des observations suivantes :

Points positifs :

- Enfin des travaux de voirie de fonctionnement sur la commune !
- La Mutualisation maîtrise d'œuvre (Pharmacie, Trottoirs et Station d'épuration la Bouige)
- La Maison de santé. Mais vigilance sur le remplacement des médecins qui vont partir en retraite

Points négatifs :

- Pas de soutien aux petites manifestations. Pas respecté selon le projet de territoire
- PLUI : mort des communes rurales
- Aménagement numérique : rien de prévu sur Adriers. Que 2 réunions sur le dernier mandat ?
- Tourisme : rien de fait pour les petites communes rurales
- Patrimoine et culture : Depuis le passage à 55 communes de moins en moins de balade...
- Taxe GEMAPI : Impopulaire car le Châtelleraudais n'a aucune taxe de leur côté.
- Non-respect des horaires des commissions par rapport aux personnes en activité.

● De ne pas approuver le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

❖ COMPOSITION DES COMMISSIONS :

CLECT :

Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil communautaire, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a constitué une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. A cet effet, la CCVG sollicite la commune à la désignation d'un représentant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité Elit Mr Thierry ROLLE MILAGUET pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

COMMISSIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020, et compte tenu des compétences prévues dans les statuts de la CCVG, il a été décidé la création des commissions.

Monsieur le maire informe que les conseillers municipaux peuvent se présenter pour participer aux commissions.

Après consultation, Monsieur le maire fait connaître la liste des personnes pour représenter la commune dans les différentes commissions comme indiqué ci-dessous :

Commissions	Proposition de représentants de la commune
Ressources Humaines	Yasmine DAVID
Insertion	Bernard ROTUREAU
Transition Ecologique /Environnement/ GEMAPI/Eau Potable	Jean CHARRY, André BERTHOIER
Finances	Yasmine DAVID
Economie	Thierry ROLLE MILAGUET
Enfance Jeunesse	Agathe BUISSIERE
Politiques contractuelles	Philippe ROSE
Santé	Philippe ROSE
Tourisme Culture et Patrimoine	Philippe ROSE
Habitat	Véronique RICHARD
Mobilité	Christophe SOUCHAUS
Voirie	André BERTHOIER
Sports Loisirs	Laurent VACHON
Urbanisme	Thierry ROLLE MILAGUET
Comité de pilotage numérique	Christophe SOUCHAUS
Bâtiment/Service Public/Visio-accueil	Romain BESOUBES

❖ DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un représentant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs, mise en place suite au renouvellement du Conseil Communautaire au sein de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Mme Yasmine DAVID se propose pour siéger à cette commission.

Après débats, et à l'unanimité, le conseil municipal nomme Mme Yasmine DAVID représentante de la commune à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

3. SOREGIES – CONVENTION VISION PLUS 2021-2025

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la convention Vision Plus concernant l'éclairage public arrive à son terme le 31 décembre 2020. Une nouvelle convention a été présentée et approuvée lors du comité du Syndicat Energies Vienne du 18 février 2020.

Il précise que 2 options cumulables sont offertes aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention Vision Plus 2021 et ne choisit aucune des 2 options citées

4. REMBOURSEMENT DES FRAIS RÉELS DE REPAS POUR FORMATION DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les agents se déplaçant pour les besoins de service peuvent prétendre à la prise en charge, par la collectivité, des frais de repas occasionnés par leurs déplacements lors de leurs formations.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'accorder le remboursement des frais réels de repas aux agents fixé par décret et sur présentation de pièces justificatives

5. REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR FORMATION DES AGENTS

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il est possible de rembourser les frais kilométriques aux agents utilisant leurs véhicules personnels, pour les besoins du service, occasionnés par leurs déplacements lors de leurs formations.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'accorder le remboursement des frais kilométriques aux agents selon les taux en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rembourser les frais inhérents aux missions des élus qui auront des actions à l'extérieur de la commune, pour le compte de la collectivité : frais d'hébergement, de repas et de déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge les frais de mission des élus pour les actions menées à l'extérieur de la commune pour le compte de la collectivité ;

- Dit que les dépenses des frais de mission des élus :

- Frais d'hébergement dans la limite du plafond fixé par décret,
- Frais de repas dans la limite du plafond fixé par décret,
- Frais de déplacement (transport, stationnement, péage d'autoroute),

seront remboursés aux élus, sur présentation d'un état de frais comprenant frais de repas, frais d'hébergement, frais de stationnement, frais de péage et frais kilométriques.

7. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe aux conseillers municipaux que suite aux travaux et aux achats de matériels engagés pour un montant de 46 985,50 €, il faut impérativement faire une décision modificative afin d'effectuer le paiement auprès de chaque entreprise.

Il propose :

- de prendre 47 000 € du fonctionnement aux articles suivants 60632- achat matériel : 2 120 €, 615221-travaux bâtiment : 2 862 € et 615231-travaux voirie : 42 018 €.
- de rajouter 47 000 € à l'investissement dans les opérations : 132-achat matériel : 32 000 €, 186-travaux bâtiments 2 862 € et 129-travaux voirie : 12 138 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la décision modificative d'un montant de 47 000 € comme indiqué ci-dessus.

8. AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de faciliter l'action de recouvrement contentieux du comptable public de Montmorillon, il conviendrait de l'autoriser, de façon générale et permanente, à émettre les actes de poursuite.

Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, donne l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la commune au Comptable de la Trésorerie de Montmorillon.

9. CONSEIL DEPARTEMENTAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020

ACTIV 3 :

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'abroger la délibération du 10 juillet 2020 n°2020-39, donnant un avis favorable à la demande de subvention dans le cadre du dispositif ACTIV 3 concernant le projet d'Aménagement et de sécurisation des trottoirs Rue Principale - Route de Moulismes, suite à une erreur matérielle dans la rédaction du montant de la subvention demandée auprès du conseil départemental pour l'année 2020.

Après vérification, Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le montant proposé par le conseil Départemental est de 23 500 € pour l'année 2020.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, concernant l'aménagement et la sécurisation des trottoirs Rue Principale - Route de Moulismes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité abroge la délibération n°2020-39 du 10 juillet 2020 et sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du dispositif ACTIV'-VOLET 3 ;

ACTIV FLASH :

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire, pour soutenir l'activité économique de proximité et permettre aux entreprises locales et aux artisans de retrouver, dans les meilleurs délais, des commandes génératrices de chiffre d'affaires, le Conseil Départemental à décider de mettre à disposition des communes pour l'année 2020 un ACTIV' FLASH, dont le montant représente 50% du montant de notre ACTIV 3, soit 11 750 € supplémentaires.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, concernant l'aménagement des parcelles sises à La Fond Guillaud.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du dispositif ACTIV' FLASH ;

10. FDGDON 86 - ADHESION 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne propose aux collectivités une adhésion qui leur permettra d'être informés sur les problématiques actuelles et sur l'arrivée de ces nouveaux venus et ainsi de

pouvoir bénéficier des actions de cette fédération. C'est un organisme dédié au sanitaire du végétal qui agit dans l'intérêt général en zone rurale comme urbaine. Elle a, pour objet essentiel, la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel dans l'intérêt public. Elle agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux ou à la santé publique pour le département.

L'adhésion, pour notre commune, est de 80 € (tranche entre 501 et 1000 habitants).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de ne pas adhérer au FDGDON 86 vu le peu de mois restant à cotiser.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion : réunion de Conseil Municipal : **jeudi 24 septembre à 20 h 30** à la salle polyvalente
- WIFI 4EU – Appel à projet européen : Subvention de 15 000 € acceptée pour installation de bornes wifi
Demande de rendez-vous par une entreprise basée à Jaunay Marigny pour une proposition.
Acceptation du conseil.
- Réunion du Comité Syndical du SIMER : repoussée au lundi 5 octobre 2020.
- Invitation CAP Motoculture de Savigné : Journée Professionnelle « Parcs et Jardins » jeudi 22 octobre 2020 à partir de 9h au circuit du Vigeant.
- Invitation Conseil Départemental : Dimanche 13 septembre 2020 au circuit du Vigeant dans le cadre de Sport et Collection.
- Situation financière :

Entrées :	150 926,59
Recettes :	514 318,75
Dépenses :	437 291,84
SOLDE :	227 953,50 €

La séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET



